



Com Info : Responsable de formation

Responsable de formation - Session 2023

Ouverture des inscriptions à la sélection professionnelle pour l'accès à l'emploi de responsable de formation, session 2023

Les inscriptions pour la sélection professionnelle pour l'accès à l'emploi de responsable de formation, session 2023, sont ouvertes du lundi 6 mars au vendredi 14 avril 2023.

Arrêté du 22 mai 2014 modifié portant règlement d'emploi des fonctions spécialisées exercées par les personnels pénitentiaires

Note d'ouverture

Seuls sont autorisés à participer à la sélection professionnelle ouverte au titre de l'année 2023, les agents du corps de commandement du personnel de surveillance et les agents de catégorie A et B des autres filières en fonction de la cartographie des emplois qui ont accompli, au 1er janvier 2023, au moins 5 années de services effectifs à l'administration pénitentiaire en qualité de titulaire.

La durée de service exigée est réduite à 3 ans pour les agents ayant exercé à l'administration pénitentiaire, les fonctions de tuteur ou moniteur qui remplissent les conditions suivantes :

- avoir suivi une formation au tutorat ou au monitorat, validée par l'administration pénitentiaire ;
- avoir exercé à l'administration pénitentiaire en qualité de tuteur ou moniteur pendant une durée de deux ans.

L'épreuve écrite d'admissibilité se déroulera le mercredi 31 mai 2023.

Les candidats admissibles devront transmettre leur dossier RAEP, par voie postale en double exemplaire et par voie dématérialisée, au plus tard le vendredi 28 juillet 2023 aux adresses suivantes :

- par voie postale en double exemplaire à l'adresse suivante :

Ministère de la Justice
Direction de l'administration pénitentiaire
Bureau RH1 - Section Recrutement
Sélection de formateur des personnels
13 place Vendôme
75042 PARIS CEDEX 01

- par voie dématérialisée à l'adresse : concours-svt.dap@justice.gouv.fr

Montreuil, le 02 mars 2023